



**TITRE :** Contamination du matériel biologique

**AUTEURE :** Claire Fournier, ASB.

**OBJECTIF :** Cette PON a pour objectif de vous guider lorsque le matériel biologique est contaminé par des bactéries, des champignons ou des mycoplasmes.

**NIVEAUX DE CONFINEMENT :** 1 et 2.

**RÉFÉRENCE :** 1-Comité de Gestion des Risques Biologiques de l'UQAC, 2 - Norme Canadiennes sur la Biosécurité 2<sup>e</sup> édition, Agence de la santé publique du Canada, 2015.

---

**En présence de matériel biologique présentant des contaminations, il est préférable de procéder à la désinfection des appareils utilisés; incubateur, ESB, bain thermostaté, etc.**

### **1. Contamination du matériel biologique par des bactéries et champignons**

- Si des flacons contenant des cellules présentent une apparence opaque ou une odeur nauséabonde, ils sont probablement contaminés par des bactéries.
- Jeter tous les flacons de cellules visiblement contaminés sans les ouvrir dans un sac biorisque qui sera autoclavé.
- Vérifier les milieux de culture et toutes les solutions que vous avez utilisées et vous départir des contenants contaminés.

### **2. Contamination du matériel biologique par des mycoplasmes**

- Si des flacons contenant des cellules présentent un ralentissement de la croissance cellulaire, des difficultés à transfecter ou de mauvais résultats de PCR ou RT-PCR, etc., ils sont possiblement contaminés par des mycoplasmes.
- Vérifier leur présence par la coloration au DAPI ou la trousse commerciale de détection des mycoplasmes.
- S'il y a contamination, traiter les cellules avec le MRA (*mycoplasma removal agent*) pour une période de 10 jours avant de les réutiliser pour une expérience.